

### PROFIL DE LA SCPI

1 934 169 543 € CAPITAL STATUTAIRE AU 31/12/2018

NOMBRE DE PARTS AU 31/12/2018 AU 31/12/2017

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 31/12/2018 AU 31/12/2017

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES AU 31/12/2018\* AU 31/12/2017

\* Valeur vénale au 31/12/2017, corrigée des acquisitions et cessions 2018, participations incluses. La valeur d'expertise au 31/12/2018 sera publiée dans le prochain bulletin trimestriel ainsi que sur le site internet.

NOMBRE D'IMMEUBLES

AU 31/12/2018

(dont 12 actifs détenus indirectement)

NOMBRE DE LOCATAIRES

AU 31/12/2018

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE AU 31/12/2018

## **RÉPARTITION GÉOGRAPHIOUE\*\***

\*\* En % des valeurs vénales au 31/12/2017, corrigés des acquisitions et cessions 2018, participations incluses



PARIS	13,2 %
RÉGION PARISIENNE	67,2 %
AUTRES RÉGIONS	19,6 %

# **RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF\*\***

(AU 31/12/2018)

$\overline{\mathbb{R}}$	BUREAUX	94,6 %
	LOCAUX COMMERCIAUX	3,4 %
₩	ENTREPÔTS	1,5 %
$\Delta$	HÔTELLERIE DE PLEIN AIR	0,5 %



## LE MOT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Cher(e) associé(e),



En ce début d'année, toute l'équipe de BNP Paribas REIM France vous présente ses meilleurs vœux pour 2019, et vous souhaite bonheur et réussite dans vos projets!

Le marché des bureaux a réalisé une belle performance en 2018.

En Île-de-France, 2,5 millions de m² ont été commercialisés sur l'ensemble de l'année, un niveau largement supérieur à la moyenne décennale qui s'établit à près de 2,3 millions de m². En régions, avec plus de 841 000 m² placés sur les 9 premiers mois de l'année dans les 6 principales villes régionales (Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes), le marché des bureaux a réalisé sa meilleure performance historique, soit une hausse de 38% par rapport à la moyenne 10 ans. Lyon et Lille ont clairement porté le marché sur la période en affichant des résultats records et une hausse respective de +30% et +57% de leur

Les volumes investis en immobilier d'entreprise en France affichent un niveau historique avec 32,5 milliards d'euros engagés sur l'ensemble de l'année 2018 (+19 % sur un an). L'ensemble des classes d'actifs a bénéficié de hausses des volumes investis. L'abondance de liquidités, les bons fondamentaux sur le marché locatif et les taux obligataires toujours faibles expliquent la très bonne orientation du marché de l'investissement. Durant le quatrième trimestre 2018, le taux de rendement Prime de bureaux a très peu évolué, se situant toujours à 3,0% dans Paris QCA alors qu'il a baissé de manière significative en logistique (4,5%) et en commerce de centre-ville (2,5%).



Acquisition par votre SCPI d'un immeuble de bureau le 30 novembre 2018.



# ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle d'Accimmo Pierre se tiendra le 14 juin 2019.

Cette assemblée se déroulera dans les locaux de votre société de gestion : **167, quai de la bataille de** Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.



### E-CONVOCATION

Nous vous rappelons que tous les associés ont désormais la possibilité d'être convoqués et de voter par voie électronique. Nous vous invitons à vous rapprocher de la Société de Gestion qui vous indiquera la marche à suivre.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toutes autres informations

www.reim.bnpparibas.fr

### INVESTMENT MANAGEMENT

Bulletin trimestriel d'information 18-04 du 4ème trimestre 2018 Valable du 1er janvier au 31 mars 2019

### PRINCIPAUX **INDICATEURS**





DISTRIBUTION



**DEPUIS LE 02/04/2018** 

PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART **DEPUIS LE 02/04/2018** 

### LA VIE DE **la scpi**

#### Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu s'applique à raison des revenus perçus depuis le 1er janvier 2019.

Il s'applique aux revenus fonciers des SCPI sous la forme d'un acompte prélevé sur le compte bancaire des associés personnes physiques au prorata de leur participation dans la SCPI, et sur la base des revenus de l'année N-1. Ce prélèvement intervient soit mensuellement, au plus tard le 15 de chaque mois, soit, sur option, trimestriellement, les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre. Pour l'année 2019, un « crédit d'impôt modernisation du recouvrement » est mis en place afin de neutraliser l'imposition des revenus non exceptionnels perçus en 2018. Ainsi, seuls sont imposés en 2019 :

• les revenus perçus en 2019 (par prélèvement d'acomptes) ; et

• les revenus exceptionnels perçus en 2018 (selon les modalités habituelles).

Par ailleurs, nous rappelons que les revenus de capitaux mobiliers (intérêts, dividendes...) et les plus-values immobilières réalisés par les SCPI ne sont pas concernés par le prélèvement à la source.

Déclaration fiscale 2018 – Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) 2019

La valeur IFI par part des sociétés gérées par BNP Paribas REIM France vous sera communiquée en même temps que les informations pour la déclaration fiscale 2018 au cours du premier trimestre 2019 par courrier, et sur votre Espace Associé.

### ACTUALITE IMMOBILIERE

#### Activité locative du trimestre



**ENTRÉES** pour un total des loyers de :

2 049 K€

**LIBÉRATIONS** pour un total des loyers de

LOYERS **FACTURÉS** 

■ Taux d'occupation financier



.'ACTIF DU TRIMESTRE

Locaux Ioués : 94.9 %

TOF «ASPIM» 92.5%

Locaux loués en franchises de loyers **2,4**% Locaux vacants: 5,1%

 Locaux vacants en travaux ou sous promesse de vente Non significatif Locaux disponibles à la location 5,1%

TOF «ASPIM» **COMPARÉ AU 3T 2018** 

Rappel: au 30/09/2018, le TOF «ASPIM» était de 89,9% et le TOF «BRUT» de 93,2%

#### **■** Situation locative

Au quatrième trimestre 2018, le taux d'occupation financier a augmenté grâce aux loyers générés par les nouvelles acquisitions majoritairement louées.

- Cette variation s'explique également par la signature de nouveaux baux importants :

   Cision SAS sur l'actif Portes de France à Saint-Denis (93) avec un bail de neuf ans fermes à compter du 15 décembre 2018 sur 3 219 m² de bureau, pour près d'un million d'éuros de loyer;
- Région Occitanie sur l'actif Thèbes à Montpellier avec un bail de six ans fermes à compter du 4 décembre 2018 sur près de 2 000 m² de bureau, pour un loyer supérieur à 200 K€.

Le montant des franchises de loyer est en outre en baisse de 31% par rapport au 3ème trimestre 2018 (équivalent à plus de 200 K€).

#### Acquisitions et cession

Au cours du quatrième trimestre 2018, Accimmo Pierre a procédé à **trois acquisitions** en Île-de-France :

- Néon Immeuble neuf de bureau situé à Nanterre (92) de plus de 11 000 m². Cet actif est actuellement loué à près de 65% à la société SPIE Batignolles.
- CARAT 1 Ensemble immobilier mixte à usage de bureau et de commerce situé à Châtillon (92). Cet actif développe près de 19 000 m² et est loué à plus de 90% à différents locataires, dont AXA Assistance qui occupe près de la moitié
- \*\*Perigarès C Actif immobilier à usage exclusif de bureau, totalement loué à l'OFPRA. Locataire depuis 2003, ce dernier a réaffirmé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 son occupation pour une nouvelle période de 9 ans fermes. Cet actif, situé à Fontenay-sous-Bois (94), développe près de 12 000 m².

Les deux acquisitions, Pèrigarès et Carat 1, ont été partiellement financées par un prêt long terme de 75 M€, à échéance 7 ans. Ceci permet à votre SCPI de profiter des taux d'intérêt actuels. Le 11 décembre 2018, votre SCPI a cédé un actif à usage d'entrepôt à Villebon-sur-Yvette (91), pour une surface de près de 2 344 m². La cession de cet actif, détenu à hauteur de 20%, a généré un produit de 0,3 M€.

#### **■** Collecte

Au cours du dernier trimestre de l'année, environ 74 M€ ont été collectés. La collecte annuelle s'élève ainsi à près de 370 M€. Elle est en baisse par rapport à 2017 mais demeure néanmoins soutenue. Ce recul a aussi été constaté sur les autres SCPI de la place et s'explique principalement par les nouvelles réglementations fiscales mises en place en début d'année 2018, et notamment par la mise en place de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

### **DISTRIBUTION** (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)



» Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers

et revenus de valeurs mobilières (12,8%)



Rappel des distributions (en € / part)

Distribution 2017 : **7,98**€

Distribution 2018 : 8,04€

à titre d'acompte sur l'IR $^{\scriptscriptstyle 1}$ 

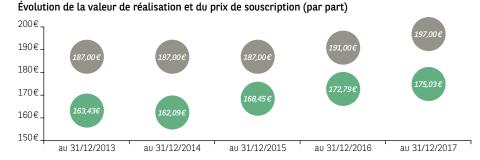
0.01725€.

#### CAPITAL

Au 30 septembre 2018 (nombre de parts)	12 351 105
Retraits compensés par des parts nouvelles du 01/10/2018 au 31/12/2018	-76 043
Parts nouvelles du 01/10/2018 au 31/12/2018	+366 569
Capital total au 31 décembre 2018 (nombre de parts)	12 641 631

### LE MARCHÉ **DES PARTS**

#### ■ Indicateurs historiques



Prix de souscription par part (prix net vendeur)

Valeur de réalisation par part

#### Taux de rendement interne au 31/12/2018

TRI 5 ans	TRI 10 ans
4,09 %	4,93%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

### FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS

Le prix de souscription est de 201€ (depuis le 2 avril 2018) comprenant une prime d'émission de 48€, dont une commission de souscription de 21,54€ TTC. Valeur nominale : 153€

Minimum de souscription pour les nouveaux associés : 1 part (depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018)

**Jouissance**: la date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1<sup>er</sup> jour du sixième mois qui suit celui de la souscription, sous réserve de la réception des fonds. Pour exemple : pour une souscription dont les fonds ont été encaissés en mai 2018, avec un dossier complet, les parts portent jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 2018. **Le premier versement de distribution** interviendra fin janvier 2019.

Retrouvez l'intégralité des informations dans la note d'information de la SCPI disponible sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr

### **CONDITIONS DE CESSION ET DE RETRAIT** DEPUIS LE 2 AVRIL 2018

Soit la cession directe: Céder ses parts à un acquéreur de son choix, sous réserve de l'agrément de la Société de Gestion s'il ne s'agit pas d'un associé. Les conditions de vente sont alors librement débattues entre les intéressés, majorées des droits d'enregistrement (5%) et d'une somme forfaitaire de 76,23€ par dossier de cession de parts pour frais administratifs.

La transaction doit être signifiée dans les 30 jours à la Société de Gestion (adresse bureaux : 167, quai de la bataille de Stalingrad – 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex) par transmission de l'acte de transfert accompagné du justificatif du paiement des droits d'enregistrement.

Les parts cédées cessent de participer à la distribution d'acomptes à partir du premier jour du trimestre civil au cours duquel la cession intervient (article 12 des statuts).

Soit demander le remboursement à la société en notifiant sa décision à la Société de Gestion par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée des certificats nominatifs de détention des parts. Ces demandes sont prises en considération par ordre chronologique.

La demande de remboursement ne peut être satisfaite que si elle est compensée par des souscriptions : le remboursement s'effectue alors à la **valeur de retrait** (prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription hors taxes), soit **183,05€** pour une part.

Les parts remboursées portent jouissance jusqu'à la fin du mois au cours duquel le remboursement est intervenu.

#### La SCPI ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

Accimmo Pierre, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable - Visa de l'AMF à la note d'information : n°SCPI 09-01 en date du 17 février 2009 actualisée en mars 2018

**BNP PARIBAS REIM FRANCE** - Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-07000031 en date du 1er juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM. Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées.

167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relation clients) - Fax : 01 46 42 72 54 - Site web : www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie : reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas



Accimmo Pierre

PEFC 10-31-1188 | Mise en page : tintabule - janvier 2019

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sauf cas de dispense justifié.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Accimmo Pierre a acquis des immeubles par l'intermédiaire d'un OPCI. L'OPCI perçoit des loyers et distribue des dividendes et des intérêts sur compte courant à la SCPI qui sont taxés, au niveau de l'associé, à 12,8%, en plus des prélèvements sociaux habituels de 17,2%. Pour les personnes physiques ou morales non-résidents de France, le taux de prélèvement est fonction de l'Etat de résidence (une note explicative des prélèvements appliqués à la source est jointe à l'avis de distribution, en cas de versement de dividendes).